



DOCUMENTS A FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION



Certificat médical

Pour les enfants (entre 10 et 14 ans)

Présenter d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique établi depuis moins d'un an par un médecin fédéral FFESSM ou par un médecin titulaire d'un diplôme de médecine de plongée, médecine hyperbare ou médecine subaquatique ainsi qu'un examen effectué par un spécialiste O.R.L., comprenant obligatoirement une audiotympanométrie.



Pour la certification de Niveau 1

Présenter d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique établi depuis moins d'un an.

Tout médecin est habilité à rédiger ce certificat.

A partir de la certification de niveau 2

Etre en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique, établi depuis moins d'un an, et délivré par un médecin fédéral ou titulaire du C.E.S. de médecine du sport, médecine hyperbare ou médecine de la plongée.

- 1 Photo d'identité** avec votre nom au dos (pour les nouveaux).
- La fiche d'inscription et votre règlement** (possibilité de payer en 2 ou 3 fois)
- Si vous êtes **en formation**, pensez à conserver votre **certificat médical** et ne remettre qu'une **photocopie** (ce document vous sera demandé lors des sorties techniques)
- Une autorisation parentale** (pour les mineurs)

QUELQUES RAPPELS QUE CHACUN SE DOIT DE RESPECTER AFIN DE PARFAIRE NOTRE BON FONCTIONNEMENT



- Tout dossier incomplet ne sera pas pris par le secrétariat.
- Tout adhérent devra s'acquitter de son inscription et du règlement avant la mi-novembre.
- Au-delà de cette date, les responsables du CSO se verraient dans l'obligation de vous interdire l'accès à la piscine.
- Niveau 1 : toute personne, absente un mois sans justification, sera considérée comme démissionnaire et sa place sera prise par quelqu'un sur liste d'attente

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour l'abonnement à la revue fédérale (SUBAQUA), attendez d'être contacté par la FFESSM afin d'avoir une remise de 30%.

La cotisation "adhérent normal" donne accès à l'ensemble des sections (y compris la N.A.P.) ainsi qu'au matériel dont dispose le club sous condition. Elle ouvre le droit de participer à une formation moyennant une cotisation supplémentaire.

La cotisation Nage avec palme donne droit uniquement à l'accès à la piscine et au matériel de N.A.P. :

Mise à disposition d'une mono-palme pour l'année, et différents accessoires d'entraînement avec caution.

La cotisation "Administrative" permet simplement d'avoir sa licence fédérale.

Site : <http://club.cso.free.fr>

club.cso@free.fr